

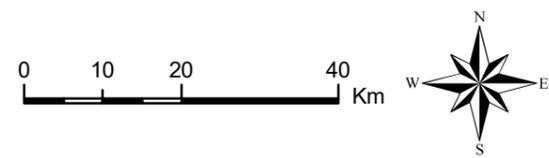
RÉSEAU RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES (RRGMA)

LEGENDE

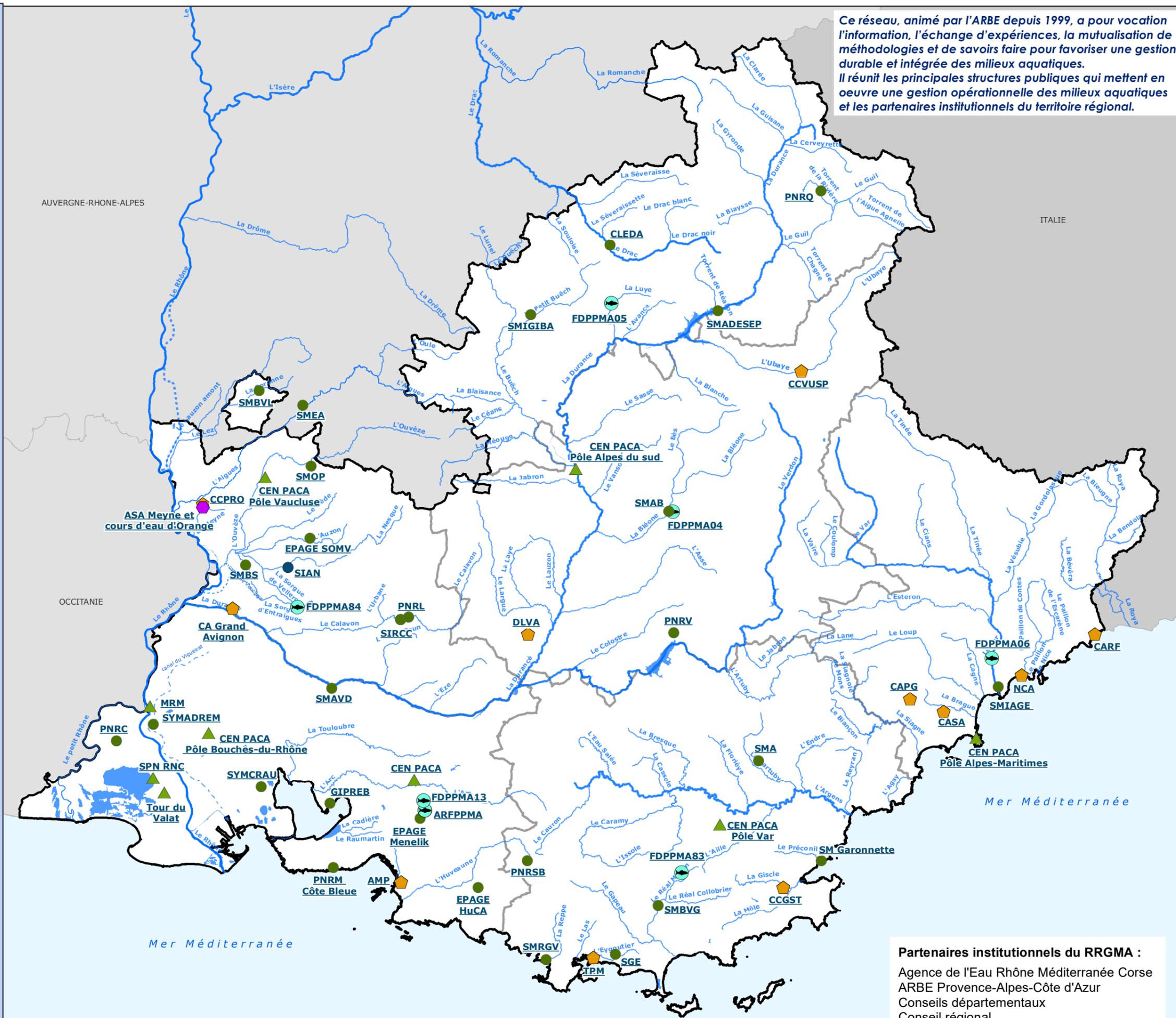
- Nature des membres**
- Syndicats mixtes (SM) - (28)
 - Syndicats intercommunaux (SI) - (1)
 - ⬠ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre * - (11)
 - ⬠ Etablissement public (ASA) - (1)
 - ▲ Associations ou assimilés - (6)
 - ⬠ Fédérations départementales et association régionale de pêche - (7)

- Principaux cours d'eau
- Limites régionales
- Limites départementales

* EPCI à fiscalité propre : Communautés de Communes (CC), Communautés d'Agglomération (CA), Métropoles (ME)



Ce réseau, animé par l'ARBE depuis 1999, a pour vocation l'information, l'échange d'expériences, la mutualisation de méthodologies et de savoirs faire pour favoriser une gestion durable et intégrée des milieux aquatiques. Il réunit les principales structures publiques qui mettent en oeuvre une gestion opérationnelle des milieux aquatiques et les partenaires institutionnels du territoire régional.



Animateur du réseau



Partenaires financiers



Source des données : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Date de validité des données : Septembre 2024
 Fonds de carte : © IGN - BD CARTO / GEOFLA ©
 Réalisation : ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur - 09/2024
 Pour plus d'informations : <https://www.arbe-regionsud.org/>



Partenaires institutionnels du RRGMA :
 Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
 ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Conseils départementaux
 Conseil régional
 DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Office Français de la Biodiversité (OFB)
 DDT04, 05, 84 et DDTM 13, 83, 06